



Achat maison et problème piscine

Par **ubb33**, le **27/04/2020** à **12:16**

Bonjour,
Nous avons acheté une maison en octobre 2019 sans passer par une agence.
Il s'avère que nous avons identifié un problème au niveau de la coque de notre piscine. Celle-ci construite en 2012 est normalement toujours assurée par la garantie décennale.
Le constructeur et l'assureur ont été mis dans l'acte authentique d'achat devant le notaire.
Sauf qu'après recherche, le constructeur mais aussi l'assureur n'existent plus à ce jour et ceux depuis plusieurs années ! Les vendeurs étaient donc forcément au courant..
Que faire dans cette situation ?
merci d'avance pour vos retours,
cordialement,

Par **nihilscio**, le **27/04/2020** à **13:52**

Bonjour,
L'assureur n'existerait plus ? De qui parlez-vous ? d'un courtier, d'un agent général ou de la compagnie ? Cette dernière ne s'est certainement pas évaporée. Elle a peut-être été absorbée ou peut-être a-t-elle changé de nom mais le contrat doit certainement être encore honoré.

Par **chaber**, le **27/04/2020** à **18:47**

bonjour
Si vous avez les références de l'assureur vous pouvez par LRAR vous adresser à celui-ci.
Elle a peut-être été absorbée ou peut-être a-t-elle changé de nom mais le contrat doit certainement être encore honoré.
Plusieurs assureurs en Décennale, notamment étrangers, ont fait faillite. Il faut alors s'adresser au FGAO

Par **nihilscio**, le **27/04/2020** à **23:37**

[quote]Plusieurs assureurs en Décennale, notamment étrangers, ont fait faillite. Il faut alors s'adresser au FGAO[/quote]Je découvre. Inquiétant. L'année dernière, plusieurs compagnies d'assurances étrangères ont fait faillite. Elles n'adhéraient pas au FGAO, ce qui n'est obligatoire pour les assurances établies à l'étranger que depuis le 1er juillet 2008.

Par **morobar**, le **28/04/2020** à **09:15**

Bonjour,[quote]Sauf qu'après recherche, le constructeur mais aussi l'assureur n'existent plus à ce jour et ceux depuis plusieurs années ! Les vendeurs étaient donc forcément au courant ..[/quote]Dans l'acte figurent les mentions: piscine fabriquée/installée par ste PLAINEDO et garantie décennale ou D.O. par ste ASSURANSTOURIX.Rien de faux donc peu de chances de faire prospérer un recours en dol.